

**Procès-verbal de la
séance du conseil municipal
du vendredi 13 novembre 2015
à 18 h 30**

Date de convocation : 9 novembre 2015

Président : Fabienne Simian, maire

Présents : Marianne Castelly, Dominique Gourabian, Jacques Gourabian, Jacques Holz, David Lardan, Françoise Laverdure, Thomas Pourrot, Alain Ramousse, Fabienne Simian,

Excusés représentés : Marc Aubert (pouvoir à Fabienne Simian)

Excusé : Catherine Videau

Secrétaire de séance : Marianne Castelly

Ouverture de séance

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2015 lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame la maire propose de rajouter à l'ordre du jour la question de la Dotation Équipement Territoire Ruraux et le courrier de M. Favoriti et Mme Perrin.

1. Courrier M. Favoriti

Madame la maire rappelle le courrier reçu concernant le restaurant : demande de dégrèvement sur les loyers des mois de juillet, août et septembre avec un étalement du paiement de la caution. Au sujet de la caution, celle-ci est déjà étalée sur 3 mois. Le CM attend le résultat de la prochaine rencontre entre les élus et M. Favoriti /Mme Perrin pour se prononcer.

2. Tarifs 2016 - DÉLIBÉRATION

Madame la maire propose les tarifs 2016. Sachant que certains tarifs sont indexés sur des indices officiels, les changements s'appliquent automatiquement.

Elle propose, en accord avec la commission tourisme, de ne pas changer les tarifs 2016 pour le camping, la piscine et le tennis.

Compte tenu des travaux réalisés sur les 2 réseaux d'eau avec la mise en place de la désinfection par Ultra Violets, Mme la maire propose une augmentation de 3 % sur le prix de base du m³. Le prix du m³ passerait de 1,054€ /m³ à 1,085€ /m³. Elle explique que cette augmentation est minime. Les tarifs concernant les abonnements restent inchangés.

De même, au regard des travaux réalisés à la STEP, le CM propose une augmentation du même ordre de 3 % sur la consommation assainissement, qui passerait de 0,737 à 0,759 le m³. L'abonnement assainissement est inchangé.

Le conseil municipal adopte les tarifs 2016 à l'unanimité.

3. Décisions modificatives - DÉLIBÉRATION

La décision modificative n° 2 d'un montant de 4800 € concernant le personnel, le FPIC et la ligne de trésorerie **est adoptée à l'unanimité.**

La décision modificative N° 3 d'un total de 1300 € concernant les amortissements **est adoptée à l'unanimité.**

4. Tarif d'élagage

Mme la maire fait un rappel concernant l'obligation des propriétaires d'élaguer sous les lignes téléphoniques et qu'il rentre dans ses attributions de veiller à l'application de cette réglementation. Elle propose d'utiliser les compétences de l'employé communal pour pallier à l'éventuel non-respect de cette réglementation. Dans ce cas, il conviendrait de fixer un tarif.

Le conseil municipal estime qu'il serait plus judicieux de faire appel à une entreprise spécialisée après avoir envoyé un courrier aux propriétaires récalcitrants si le cas se présente.

Une loi modifiant cette réglementation est en cours de discussion au Parlement.

5. Droit de préemption - DÉLIBÉRATION

Mme la maire donne connaissance de la date exécutoire de la carte communale : le 9 octobre 2015. Suite à la validation de cette carte communale, la commune peut instaurer un droit de préemption en précisant l'équipement ou l'opération projetée. Elle rappelle que ce droit de préemption permet à la commune de se porter acquéreur dans le cas de la vente des parcelles repérées, sur tout ou partie des parcelles.

L'application du droit de préemption portera sur les parcelles B 138 et B 237 situées au camping et B 231 pour une extension possible du cimetière.

Ce droit de préemption sur ces parcelles est adopté à l'unanimité.

6. Demande de subvention aux parlementaires - DÉLIBÉRATION

Mme la maire explique qu'un dossier de demande de subvention pour les travaux de la piscine est prêt, pour une demande d'aide à hauteur de 20 % à Mme la Sénatrice Monier sur son enveloppe parlementaire.

Elle expose ensuite qu'un autre dossier de demande de subvention est prêt pour une aide à M. le Député Mariton dans le cadre de sa dotation parlementaire aussi, aide demandée 10 000 €.

De plus, une aide de 1000 € sera demandée à l'Office National des Anciens Combattants pour la sépulture des soldats morts pour la France.

Ces demandes de subvention sont adoptées à l'unanimité.

7. Agent recenseur - DÉLIBÉRATION

Le recensement 2016 est prévu durant les mois de janvier et février 2016. Un agent recenseur sera nommé par arrêté. Il s'agit de Mme Marine Frémion.

Le Conseil doit fixer son indemnité, en fonction de la dotation à recevoir. L'indemnité proposée se monte à 345 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de l'indemnité.

8. CDCI - DÉLIBÉRATION

Concernant le futur schéma départemental intercommunal, le préfet propose de garder le même contour pour notre communauté de communes. Le conseil communautaire a délibéré dans ce sens et a rajouté que notre communauté de communes est d'accord pour accepter l'arrivée de communes limitrophes (pays de Grignan et communes de l'ancien canton de Bourdeaux). La commune d'Eyzahut peut délibérer pour appuyer la proposition de la CCDB.

Le conseil approuve à l'unanimité ce schéma et la possibilité d'accueillir des communes limitrophes.

9. Rapport d'activité de la CCDB

Ce rapport est en dépôt à la mairie pour les personnes qui désirent en prendre connaissance.

10. Taxe d'habitation pour les gîtes

Mme la maire explique que le conseil municipal peut, s'il le souhaite, annuler la taxe d'habitation sur les gîtes, mais cette décision aurait dû être prise avant fin octobre. Nous sommes en retard mais si le CM le souhaite nous proposerons cette discussion en octobre 2016.

11. DETR – DÉLIBÉRATION

Mme la maire explique que la commune peut demander une Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux. Le dossier est à déposer en préfecture avant le 20 janvier 2016. Une délibération s'impose. Elle explique que la DETR viendrait en complément de la subvention du CD26 pour les travaux de la mairie et du local technique. Il faut avoir tous les éléments en main, que nous n'avons pas encore à ce jour pour avoir un chiffrage précis.

Aussi, le conseil municipal ***accepte à l'unanimité de faire la demande de subvention DETR*** auprès de la préfecture, en vue d'obtenir une subvention finale de 80 % du montant total des travaux mairie et local technique.

12. Retours du maire

- Mme la maire annonce que l'agenda d'accessibilité programmé (Adap) a reçu un avis favorable en préfecture, de même que les travaux d'accessibilité prévus pour la mairie.
- Point sur le budget.
- La signature pour la vente du garage Rival est prévue le 27 novembre 2015.
- Discussion autour du presbytère suite au retour d'une nouvelle estimation entre 60 et 70 K€. Une autre idée, portée par la CCDB, est en cours : prévoir l'installation d'un céramiste après sa formation à Dieulefit. Des petits locaux sont nécessaires et la CCDB, qui détient la compétence économique, va demander une étude au CAUE. Le CM attend l'avancée de cette idée pour se décider.
- Tableau des permanences pour les élections.

L'ordre du jour étant traité, Madame la maire lève la séance à 19 h 55.